

CAHIER DES CHARGES POUR UNE ACTION D'APPUI TECHNIQUE POUR LA REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN PAYS DE LA LOIRE

- **OBJET**

Cette action a pour objet l'appui technique pour l'organisation d'un diagnostic par la consultation des acteurs régionaux et départementaux de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme afin de déterminer les actions prioritaires en lien avec les priorités nationales de l'ANLCI dans la région Pays de la Loire.

- **CONTEXTE GENERAL**

L'illettrisme qualifie la situation des personnes qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne. Aujourd'hui en France 2 500 000 personnes sont concernées, soit 7% de la population âgée de 16 à 65 ans.

Contrairement aux idées reçues, la moitié des personnes confrontées à l'illettrisme a plus de 45 ans et la moitié également vit dans les zones rurales ou faiblement peuplées. Les difficultés des personnes concernées s'aggravent avec l'âge. Il est donc essentiel de prévenir l'illettrisme dès l'enfance et de s'assurer tout au long de la scolarité obligatoire que chaque enfant maîtrise solidement la lecture, l'écriture et le calcul afin que ces acquis perdurent pendant toute la vie. Il est aussi tout à fait essentiel d'agir auprès des adultes pour qu'ils maîtrisent les compétences de base : plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme (51%) ont un emploi.

Enfin, la compétence numérique de base est également un enjeu majeur dans l'accès ou le maintien dans l'emploi, 15 % de personnes sont en difficulté aujourd'hui pour être autonomes dans les démarches et usages impliquant l'outil numérique.

AGIR SUR TOUS LES FRONTS : l'illettrisme est un problème à résoudre collectivement

L'action contre l'illettrisme doit être menée sur tous les fronts. D'abord pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance, ensuite pour permettre à ceux qui y sont confrontés de réacquérir ou de conforter les compétences de base.

- Prévenir l'illettrisme dès la petite enfance, pour que les tout-petits se familiarisent avec les mots, les livres, puis à l'âge de l'apprentissage de la lecture que les enfants réussissent cette première phase d'acquisition, pour qu'ils se sentent en confiance et progressent ensuite régulièrement et de façon durable.
- Agir contre l'illettrisme pour aider les jeunes à réussir leur insertion professionnelle en proposant à ceux qui n'ont pas réussi à le faire à l'école une nouvelle chance de parvenir autrement à maîtriser la lecture, l'écriture, le calcul, et les outils numériques, ce qui est la condition d'une insertion réussie et durable.

- Agir contre l'illettrisme pour sécuriser les parcours professionnels les plus fragiles : il s'agit de donner aux adultes salariés ou demandeurs d'emploi confrontés à ce problème les moyens d'être autonomes.
- Agir contre l'illettrisme pour rendre effectif l'accès de tous aux droits.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR STRUCTURER L'ACTION ET RENDRE LISIBLES LES SOLUTIONS POUR LES PERSONNES CONCERNEES

L'illettrisme concerne des personnes de tous les âges dans des situations sociales, professionnelles et géographiques très différentes. C'est pourquoi aucune institution ne peut à elle seule apporter les solutions adaptées à tous et en assurer la continuité tout au long de la vie. Il faut en effet faire appel à toutes les ressources : éducatives, sociales, culturelles, économiques et bien évidemment aux différents responsables de ces politiques pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Seule une action collective menée conjointement par l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les entreprises, et la société civile, dans le cœur de métier qui est le leur et dans le respect des compétences de chacun, permet d'offrir des solutions adaptées pour faire reculer l'illettrisme. La diminution du nombre des personnes concernées entre 2004 (9% de la population entre 18 et 65 ans) et 2012 (7%) montre que cette méthode de travail commence à porter ses fruits.

La formalisation d'une feuille de route régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme a pour objet :

- de partager un diagnostic sur l'ampleur des besoins dans la population,
- de hiérarchiser des priorités,
- de rendre lisible la contribution de chacun dans la résolution de ce problème afin de favoriser les articulations entre l'ensemble des parties prenantes, de développer des actions complémentaires qui facilitent la mise en œuvre effective des différentes actions. Pour ce faire, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des services de l'État, du Conseil régional, des Conseils départementaux, mais aussi les acteurs du monde de l'entreprise ; d'identifier les crédits de droit commun qui peuvent être mobilisés et de faire connaître l'ensemble des actions menées par les différents partenaires, au niveau régional et au niveau départemental ;
- de fournir des indicateurs de suivi qui permettront d'améliorer le pilotage l'action publique.

• **CONTEXTE REGIONAL**

En région Pays de la Loire, les chiffres sont proches du niveau national, avec 7 % de personnes concernées, soit 140 000 personnes,

Après une vacance de poste de près de 10 ans, l'identification des acteurs, des actions et le maillage partenarial sont à reconstruire. En poste depuis septembre 2021, la chargée de mission de l'ANLCI a commencé à reconstruire ce réseau.

Le diagnostic régional permettra d'identifier les actions du territoire, les acteurs et décideurs dont le périmètre d'action inclut la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Il pourra aussi viser à mieux articuler la politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme avec les stratégies et documents cadres régionaux, la SREFOP, les projets académiques de prévention de l'illettrisme.

- **DEMARCHE ET METHODOLOGIE**

La démarche suivante en est proposée :

- Etablir un diagnostic sur les territoires des Pays de la Loire : identification des actions existantes et recueil des besoins à l'échelle départementale
- Consulter les têtes de réseaux régionales institutionnelles et non institutionnelles pour identifier les leviers d'actions et les besoins à l'échelle régionale.
- Co-élaborer une feuille de route régionale.

En termes de méthodologie, celle qui avait été appliquée pour le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes pourra servir d'inspiration, à savoir une démarche participative et articulée avec les divers acteurs régionaux et locaux qui permettra de :

- Recueillir les besoins émergents et actions en cours sur le territoire en réunissant les acteurs sur les thématiques de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, lors de journées départementales.

A la suite à ces journées départementales, des contacts pourront être approfondis avec les acteurs locaux les plus impliqués, notamment les conseils de département.

Sur le territoire régional :

- Recueillir auprès des décideurs régionaux (services de l'État, Conseil régional, rectorats) leurs priorités en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.
- Réunir et mobiliser les partenaires régionaux (acteurs du SPE, de l'éducation et de la formation, de l'insertion, du monde associatif, du monde économique, de la culture et de la lecture publique...) lors de journées de travail sur les actions à privilégier.

Dans ce cadre, le prestataire pourra faire des suggestions ou propositions innovantes.

- **PILOTAGE DU PROJET**

Le projet sera piloté par la chargée de mission-coordinatrice de l'ANLCI de la région Pays de la Loire. Le projet est financé par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté, c'est l'ANLCI qui percevra les subventions et rémunèrera ainsi le prestataire retenu.

Un comité technique plus restreint comprenant les financeurs, l'ANLCI et les partenaires concernés selon les étapes pourra être constitué afin d'accompagner l'ensemble de la démarche.

La consultation des acteurs locaux devra faire ressortir des pistes tendant à améliorer la coordination des actions sur les territoires.

- **LIVRABLES**

- La feuille de route comprendra les axes prioritaires retenus, les indicateurs de suivi. Ils seront élaborés en lien étroit avec la chargée de mission régionale de l'ANLCI. Ce document pourra être co-signé par le préfet de région et l'ANLCI.

- **CALENDRIER :**

- avril 2023 à juin 2023 :

- Réalisation des journées de consultation départementale
- Réalisation du diagnostic des actions et besoins sur le territoire.
- Consultation des acteurs régionaux.

- juin 2023 à septembre 2023

- Rédaction de la feuille de route.

Une présentation de ces travaux est prévue dans le cadre des journées nationales d'action contre l'illettrisme 2023.

Une réunion de cadrage sera organisée avec le consultant au lancement du projet.

- **BUDGET PREVISIONNEL :**

Le budget prévisionnel de cette action est de 15 000€ TTC.

- **CRITERES DE SELECTION**

- Connaissance du champ institutionnel de l'illettrisme sur les territoires.
- Compréhension de la commande et respect du cahier des charges.
- Qualité de l'approche méthodologique (méthode, outils, pertinence...).
- Coût.

- **MODALITES DE REPONSE :**

Les prestataires sont invités à adresser une offre avant **3 avril à 18 heures** à

Armelle Delample,
Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
Maison de l'administration Nouvelle
9 rue René Viviani
44200 NANTES
Armelle.delample@anlci.gouv.fr
Tel : 06 72 96 14 45

Cette offre comportera, a minima, les éléments suivants :

- La proposition de travail comportant des éléments de méthode, d'organisation, les outils mobilisés et le calendrier envisagé pour la mise en œuvre de la consultation.
- La présentation des compétences et de l'expérience acquise par le prestataire, en particulier dans le domaine de la politique de lutte contre l'illettrisme.
- La prévision des temps passés, le nombre d'entretiens et leur format ainsi que tout élément susceptible d'apporter des précisions pour juger de la prestation.
- La liste et le curriculum vitae des personnes intervenant dans la réalisation de la prestation.
- Le budget détaillé spécifiant le coût TTC unitaire par journée et le coût TTC total.
- Les références juridiques et financières du prestataire.